

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUILLET 2021

Présents : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, NIVARD Lionel, FAISANT Patrick, LASNIER Fabienne, FROMENTIN Gwenaëlle, BRACHET Xavier, LABARDE Aurore, CONTE Jean-Louis.

Absents représentés : BARDU Laura (pouvoir à FAISANT Patrick), FREDAGUE-POUPON Martine (pouvoir donné à CONTE Jean-Louis), BARLOT Elisabeth (pouvoir donné à CONTE Jean-Louis)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 13 juillet 2021

Secrétaire de séance : DEVERRIERE Cécile

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget principal : décision du maire maîtrise d'œuvre restructuration du Foyer-Club
- 2) Budget principal : décision modificative n°1
- 3) Recensement de la population 2022 : désignation d'un coordonnateur communal et recrutement de 2 agents recenseurs
- 4) Demandes de subventions diverses
- 5) Adhésion à la fondation du patrimoine
- 6) Réhabilitation de la gare de tramway à CIEUX
- 7) Augmentation des cotisations au COS
- 8) Modification du règlement intérieur de la garderie (modification des horaires)
- 9) Participation à l'école de musique de BELLAC
- 10) Réfection du stade
- 11) Questions diverses

1 – Budget principal : décision du maire maîtrise d'œuvre restructuration du foyer-club

En raison du dysfonctionnement des systèmes de chauffage et de rafraîchissement du foyer club, et afin d'optimiser l'espace du hall d'entrée et des locaux annexes à la cuisine, la commune a fait appel à la société INGEPOLE SAS basée à LIMOGES pour lancer une étude de faisabilité de ces projets de restructuration.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été signée avec cette société pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC se décomposant comme suit :

1 - Diagnostic et faisabilité	4 000 € HT
2 - Projet	3 400 € HT
3 - ACT	1 000 € HT
4 - DET	2 800 € HT
5 - AOR	800 € HT
TOTAL	12 000 € HT

Cette mission comprend :

1- Mission diagnostic et étude de faisabilité

Sur la base des plans existants et d'une campagne de relevés sur site, un état des lieux des installations techniques de génie climatique (chauffage, rafraîchissement et ventilation des salles haut et bas) sera établi. A partir de cet état des lieux, plusieurs scénarii chiffrés pour la réalisation des installations de chauffage, rafraîchissement et de ventilation seront proposés.

Ces scénarii tiendront compte :

- Des installations existantes éventuellement adaptables
- Des espaces disponibles
- Des avantages et inconvénients de chacune des solutions
- Des aspects financiers

En complément du diagnostic technique, une étude de faisabilité sera proposée pour le réagencement du hall d'entrée et des locaux annexes à la cuisine (bar, sanitaires, PMR, ouvertures intérieures, remplacement faux plafond, peinture, relamping).

Cette étude de faisabilité comprendra :

- Plans d'esquisses du réaménagement à partir des plans existants
- Une notice sommaire des prestations prévues
- Un chiffrage des solutions proposées

2- Mission projet

A partir des conclusions du diagnostic et de l'étude de faisabilité, INGEPOLE réalisera la phase de projet dans l'objectif d'une consultation d'entreprises.

La phase projet comprendra :

- La rédaction des pièces écrites CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières)
- La réalisation des cahiers des charges, lot par lot
- Des cadres de décomposition de prix global et forfaitaire
- Les plans d'implantation
- Un calendrier de réalisation des travaux

3 – Mission ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux

A l'issue de la consultation, INGEPOLE réalisera une analyse des offres et établira un rapport d'analyse afin d'aider la collectivité dans le choix de l'entreprise.

Cette phase comprendra :

- Tableau comparatif d'analyse des prix des entreprises
- Rédaction si nécessaire des questions aux entreprises

4 – Mission Direction de l'exécution des travaux (DET)

Pendant tout le déroulement de la phase de réalisation des travaux, INGEPOLE dirige et coordonne les travaux, assure leur conformité, organise les réunions de chantier, établit des comptes-rendus et réalise des visites ponctuelles.

5 – Mission d'assistance aux Opérations de réception (AOR)

A l'issue des travaux, INGEPOLE procède à la réception des travaux, coordonne les essais et les mises en services d'équipement. Un dossier complet des plans définitifs, des documents techniques et des ouvrages exécutés sera alors remis à la collectivité.

2 – Budget principal : décision modificative n°1

Le 08 avril 2021, une délibération a été prise concernant une avance remboursable du budget principal au budget assainissement pour un montant de 100 000 €. Or cette avance n'a été prise en compte que dans le budget assainissement. Il y a donc lieu de la prévoir dans le budget principal.

Décision modificative proposée :

Dépenses d'investissement :	c/ 276348	+ 100 000 €
Recettes d'investissement :	c/276348	+ 100 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

3 – Recensement de la population 2022 : désignation d'un coordonnateur communal et recrutement de 2 agents recenseurs

Le recensement de la population initialement prévu du 21 janvier au 20 février 2021 a été reporté en raison de la crise sanitaire. L'enquête de recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Conformément à la délibération du 09 juin 2020, il y a lieu de désigner :

- Un coordonnateur communal
- Recruter 2 agents recenseurs.

Le coordonnateur communal et les agents recenseurs seront ensuite nommés par arrêté du maire.

Le conseil municipal, à la majorité, autorise Mme le Maire à désigner un coordonnateur communal et à recruter 2 agents recenseurs

4 – Demandes de subventions diverses

- **Collectif Or'Normes**

Suite aux différentes manifestations organisées par le Collectif Or'Normes sur la commune, ce dernier a sollicité un soutien financier et communiqué le coût des différentes prestations.

<i>Spectacle</i>	<i>Montant du contrat</i>
Stage théâtre (enfants de 8 à 11 ans) - Salle polyvalente 19, 20 et 21 juillet : 10h-12h, 22 et 23 juillet : 10h-12h et 14h-17h 23 juillet : 18h (représentation)	500 €
AV Marianne – spectacle-concert Rock (tout public) Antiquité brocante Hervé Ritter : 24 juillet à 22h	250 €
Cabaret populaire (tout public) Bar Chez Sylvie : 25 août à 21h	250 €

Le conseil municipal accepte, à la majorité, ces montants de contrats.

- **Association des conciliateurs de Justice**

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et la promulgation de la loi 2018-2022 de programmation et réforme de la justice, la conciliation est obligatoire entre autres pour les litiges de voisinage et les litiges d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €. D'où un nombre de dossiers plus importants, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de conciliateurs.

L'arrivée de nouveaux conciliateurs a permis de mettre en place de nouvelles permanences à Val d'Issoire et Le Dorat. Les missions de conciliateurs sont assurées bénévolement.

Montant de la subvention proposée par la commission des subventions : 50 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant de la subvention proposée.

- **APOSNO – TECH'OVIN 2021**

Le Président de l'association APOSNO (Association pour l'organisation du Salon National Ovin) Mr Claude SOUCHAUD nous informe de la tenue du prochain salon Tech'Ovin les 8 et 9 septembre 2021 qui sera « une occasion majeure pour promouvoir le renouvellement des générations d'éleveurs et la création de troupes ovines indispensables à notre territoire ».

Montant de la subvention proposée par la commission des subventions : 100 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant de la subvention proposée.

5 – Adhésion à la fondation du patrimoine

La fondation du patrimoine accompagne les collectivités dans les projets de sauvegarde et protection du patrimoine public grâce à des souscriptions dites « populaires » et un programme de financements complémentaires (Pour la commune Pont de Beissat)

La cotisation pour les communes de plus de 1 000 habitants s'élève à 120 €/an

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la fondation du patrimoine à compter de l'année 2021

6 – Réhabilitation de la gare de tramway à CIEUX

Le conseil municipal de Cieux envisage de restaurer l'ancienne gare de tramway de Cieux où le Trami (tramway) y passa puisqu'il circula 1912 à 1949 dans tout le département.

Ce bâtiment, en bon état de conservation, abritera une vitrine historique d'une part des Chemins de fer départementaux de la Haute-Vienne, d'autre part de la bascule agricole de Cieux qui fonctionna jusqu'aux années 1970.

Il accueillera aussi de petites expositions temporaires et sera aussi un lieu de rencontre autour du livre avec animations, lectures et débats. Le coût de l'opération s'établit à 35 000 €.

Afin d'alléger la charge pour le budget communal, la commune de Cieux a décidé de faire appel à la fondation du patrimoine (appel aux dons lancé le 26 juin 2021) et de solliciter les communes environnantes.

Proposition de don : 100€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant du don proposé.

7 – Augmentation des cotisations au COS

L'action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et la commune cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité d'œuvres Sociales association loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il est proposé que la collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter de l'année 2021 (adopté en AG du 20 mai 2021 à 14h).

Les montants et taux sont les suivants à compter de l'année 2021 :

- ▶ part ouvrière : 20 € par agent
- ▶ part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale (avec un minimum de 140 €/agent adhérent
- ▶ cotisations de retraités : 25 € (pas de part patronale)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux montants et taux du COS.

8 – Modification du règlement intérieur de la garderie (modification des horaires)

Le règlement intérieur de la garderie municipale a été approuvé par délibération en date du 30 juillet 2020.

En son article 1 les horaires de fonctionnement étaient les suivants :

Lundi-mardi-Jeudi-vendredi : de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir

Le mercredi : de 7h30 à 8h50 le matin et de 12h00 à 12h30.

Par ailleurs, le règlement de service transport scolaire, compétence de la région Nouvelle-Aquitaine, précise :

- Les élèves doivent domiciliés à au moins 3km de l'établissement scolaire où ils sont inscrits
- Un service de transport sera maintenu si au minimum 4 élèves ayants droits sont inscrits

Les enfants de Sissac étant en nombre insuffisant et à moins de 3km de l'école de Peyrat, le transport scolaire a donc été supprimé à la rentrée prochaine.

Une ouverture de la garderie du matin dès 7h pourrait apporter une solution aux problématiques de garde et/ou de transport aux familles.

Nouveaux horaires proposés :

Lundi-mardi-Jeudi-vendredi : de 7h00 à 8h50 le matin et de 16h00 à 18h30 le soir

Le mercredi : de 7h00 à 8h50 le matin et de 12h00 à 12h30

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des horaires de la garderie et modifie ainsi le règlement intérieur.

9 – Participation à l'école de musique de BELLAC

Dans un courrier en date du 22 janvier 2021, le maire de BELLAC interpellait les maires sur la situation financière difficile de la commune de BELLAC.

Il précise : « que la source essentielle de ces difficultés tient au fait que BELLAC est une commune centre qui finance le fonctionnement d'équipements communaux qui sont en fait à vocation intercommunale (voire au-delà de la Communauté de Communes) ».

Ecole de musique pour l'année 2019/2020 :

Le déficit financier s'élève à 194 197 € alors que l'école n'accueille que 28% des élèves de la commune de Bellac. (Ce qui représente un coût de 1 100 € par enfant)

Cette école compte 174 adhérents dont 49 pour Bellac

81 pour la CCHLem (11 pour Peyrat)

44 hors CCHLem

Afin d'assurer le maintien et le développement de cette école de musique, le Maire de Bellac souhaite :

- Une mesure transitoire pour l'année scolaire 2021/2022 avec une participation des communes ayant des enfants inscrits à l'école de musique
- La création d'un EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) afin d'assurer la pérennisation de l'école de musique. Les maires des communes concernées sont invités à une réunion d'échanges à ce sujet le mardi 13 juillet.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide financière à la commune de Bellac pour l'année 2021/2022.

Après discussion, le conseil municipal accepte d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 € à la municipalité de Bellac, pour chaque enfant né à partir du 01/01/2003 et inscrit à l'école de musique sur l'année scolaire 2021/2022.

10 – Réfection du stade

Après une visite du terrain de foot en présence d'un professionnel, il convient de rénover la pelouse et de corriger quelques bosses. Un apport en sable estimé à 90 tonnes sera nécessaire.

Un gros travail de préparation est nécessaire, notamment un désherbage avec engrais sélectif, puis l'enlèvement du sol sur quelques centimètres, l'étalement du sable et le replantage.

Ces processus sont très longs (4 mois environ) et il faudra trouver un terrain de remplacement pour les entraînements des joueurs.

Un coût de 8 000 à 10 000 € sera nécessaire pour l'obtention d'un terrain de bonne qualité.

11 – Questions diverses

Point HIHL

Mme le Maire informe le conseil que la CCHLeM a voté une motion contre la fermeture annoncée en juin 2021 de 19 lits, la défense de l'Hôpital Intercommunal du Haut Limousin et présente des propositions pour le maintien des lits.

Pour rappel : la fermeture de 15 lits en EHPAD sera actée le 31/08/2021. Cette fermeture a été initialisée dans le cadre du CEPOM 2017-21 (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signé par l'agence Nationale de santé, le Conseil Départemental et l'HIHL.

L'HIHL souhaite spécialiser ses établissements. Une table ronde avec différents acteurs du secteur (décideurs et élus) s'est déroulée début juillet. Plusieurs idées ont été évoquées lors de cette table ronde afin d'assurer l'attractivité de l'HIHL et maintenir les emplois :

- Création d'un service pour personnes handicapées vieillissantes (en ce cas, il faudra former le personnel)
- Création d'un service d'accueil d'urgence
- Ouverture de lits de soins palliatifs
- Assurer la rénovation et la modernisation de chacun des sites
- ...

De plus, la vétusté des bâtiments d'EHPAD est un problème majeur. L'EHPAD attirent de moins en moins de résidents, qui préfèrent s'orienter vers des structures plus récentes (avec Wifi, Internet, chambre plus spacieuse avec a de confort) ou plus proche du lieu de résidence de leur famille.

Une prochaine rencontre doit avoir lieu le 27 septembre 2021 pour continuer à parler de la situation.

Point école des Deux Tilleuls

Mme le Maire regrette le départ de 3 enseignants à la rentrée 2021 :

- 1 enseignante car sa classe est fermée par décision de l'inspection académique
- 2 enseignants, dont le directeur, par choix personnel. Ces deux enseignants ont été particulièrement affectés par le départ de leur collègue

A noter également que le directeur disposait d'une journée de décharge par semaine pour assurer la direction de l'école. Le passage à 3 classes réduit ce temps de décharge à seulement 1 journée par mois.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il y a pour l'heure 67 enfants inscrits à l'école répartis ainsi :

- Maternelle (petite à grande section) : 17 élèves (classe de Mme RIVIERE)
- CP – CE1 – CE2 : 25 élèves (classe de la nouvelle directrice, Mme DESENFANT)
- CM1 – CM2 : 25 élèves (classe de la nouvelle enseignante, Mme HERVY)